



<http://www.reunion-voile.fr>
clubnautiqueportois@yahoo.fr

AVIS DE COURSE

Championnat C.N.P.

1- ORGANISATION

Elle est organisée par le CNP et aura lieu sur son plan d'eau,

- 1. Le dimanche 4 février 2018**
- 2. Le dimanche 15 avril 2018**
- 3. Le dimanche 29 avril 2018**
- 4. Le dimanche 20 mai 2018**
- 5. Le dimanche 26 août 2018**

2- REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles de course à la voile 2017-2020 et leurs annexes
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Les règles de classes concernées
- Le présent avis de course
- Les instructions de Courses et leurs annexes.
- Rating: I.R.C. et « plaisance (C.N.P.)».
- Parcours côtiers.

3- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

- La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : **Voiliers habitable**
 - **IRC 1 rating > à 1**
 - **IRC 2 rating < à 1**
 - **Plaisance**
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire **au C.N.P.** au plus tard le **matin de la régata entre 8h et 9h45. ou les vendredis d'avant régata à partir de 18h00.**

Toute Classe	Montant
membre du C.N.P.	10 €/pers/journée
non membre	20 €/pers/journée

- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au **C.N.P.**
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour les non licenciés (licence jour: 25€ (nom prénom,date de naissance)).
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4- PROGRAMME

- o 8h00 – 9h45 heures : Inscriptions
- o 10 h : Briefing des skippers.
- o 11 h: Départ des voiliers en plaisance
- o 11h15: départ des voiliers en IRC 2
- o 11h30: départ des voiliers en IRC 1
- o 16h00 : dernier départ

Jours de course:

<i>Date</i>	<i>Classe s</i>	<i>Courses du jour</i>
04/02/2018	toutes	3 manches au + si possible
15/04/2018	toutes	3 manches au + si possible
29/04/2018	toutes	3 manches au + si possible
20/05/2018	toutes	3 manches au + si possible
26/08/2018	toutes	3 manches au + si possible

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est: **11h00.**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **côtiers**

LE DEPART

Alignement de la ligne de départ :

Entre COMITE et HOULOGRAPHE ou BOUEE

Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **10'**

L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée :

Entre HOULOGRAPHE ou BOUEE et COMITE

7. CLASSEMENT

1.1. Le classement général se fera à l'issue des **5 journées du Championnat.**

1.2. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de: **1**

1.3. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **1**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant **son** plus mauvais score est de : **5**

(χ) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **2** plus mauvais score est de : **10**

(d) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **3** plus mauvais score est de : **15**

1.4. Système de calcul du temps compensé : **Jauge I.R.C. pour le classement sport,**
Jauge C.N.P. pour le classement plaisance.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1 coupe au 3 premiers I.R.C. et 1 coupe au 3er « plaisance »
Remise des prix : **le dimanche 26 août 2018**

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Brice au 0692 04 09 65

Le Club Nautique Portois le vendredi à partir de 18h30 au club house.

Ou par mail : clubnautiqueportois@yahoo.fr

Le président du comité de course

Brice Armengaud



Rappel: Les participants à la manifestation y participant à leurs propres risques. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la manifestation aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

CLUB NAUTIQUE PORTOIS
Marina de Plaisance
1, Rue Paul Berthier
97420 Le Port
[E.Mail clubnautiqueportois@yahoo.fr](mailto:clubnautiqueportois@yahoo.fr)
SIRET 47945956390010